

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Michel VACCON à Yves GENEVOIS et Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Régie Pôle Culturel : modification et intégration de tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les éditeurs de deux livres proposés à la vente par la boutique de l'espace muséal ont procédé à des augmentations de tarifs.

Par ailleurs dans le cadre du festival « Cascade de livres à Vaujany » prévu du 21 au 24 mars 2024, le Pôle Culturel souhaite proposer à la vente le livre afférent au festival.

Monsieur le Maire propose donc :

- de modifier deux tarifs dans la régie existante suite à une augmentation de tarif de la part de l'éditeur :
 - o Livre « Mini-guide des plantes sauvages » à 4.50€ au lieu de 3.95€
 - o Livre « Le petit guide de la forêt » à 4.50€ au lieu de 3.99€
- d'intégrer un nouveau tarif dans la régie existante : « Les enfants d'Ulysse » de Carole Declercq à 20.00€

Le conseil municipal ;

Sur le rapport du maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Fixe les tarifs suivants au sein de la régie Pôle Culturel.
 - o « Mini-guide des plantes sauvages » à 4.50€ au lieu de 3.95€
 - o « Le petit guide de la forêt » à 4.50€ au lieu de 3.99€
 - o Livre « Les enfants d'Ulysse » à 20.00€
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

